

COMMUNE DE FONTAINE SOUS PREAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2023

Date de convocation : 6 février 2023

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11

Bruno CARLIER, Dominique CHAMBON, Astrid CONSTANTIN, Francis DEBREY, Emmanuel DEMOUGE, Victoire DUFRESNE, Antoine FORGAR, Jean GOUVERNEUR, Linda GUITTET, Evelyne HUROT, Laurent SUBLARD formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés : Anne LANGARD (sans pouvoir), Nadine LECOMTE (avec pouvoir donné à Evelyne HUROT), Karine MAUREY (avec pouvoir donné à Linda GUITTET), Philippe RUMINY (sans pouvoir).

Membres votants : 11
Membres représentés : 2

Présidence : Francis DEBREY
Secrétaire : Linda GUITTET

OBJET : TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT DETR/DSIL, DE LA DRAC ET DU DEPARTEMENT – DEMANDE DE MECENAT AUPRES DE LA FONDATION DU PATRIMOINE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Depuis quelques années, l'église Saint-Pierre de Fontaine sous Préaux fait l'objet d'une attention particulière de la part de la commune, propriétaire de l'édifice.

Récapitulatif des travaux de grosses réparations / gros entretien (GR-GE) réalisés à ce jour :

- En 2017 : remplacement des gouttières et des descentes d'eaux pluviales.
- En 2018 : création d'un éclairage de sécurité.
- En 2019 : rénovation de l'armoire électrique, remplacement des appareils d'éclairage et pose d'un système de chauffage rayonnant.
- En 2020 : travaux d'assèchement des maçonneries par injection afin de traiter les remontées capillaires.
- En 2021 : travaux d'éradication de la mэрule découverte lors de la dépose des enduits intérieurs de la nef, du chœur et de la sacristie en 2020.
- En 2022 : Réalisation d'un drainage en pied de façade nord avec raccordement sur le réseau pluvial existant, réalisation d'un enduit hydrofuge sur la maçonnerie enterrée, réfection de la toiture de la sacristie, réfection de l'appui du sommier Nord/Est.

Aujourd'hui, il convient d'entreprendre des travaux de restauration.

Pour ces derniers, le marché de maîtrise d'œuvre a été confié à Mme Céline BERVILLE, Architecte du Patrimoine. Cette dernière a réalisé des relevés, un diagnostic et un avant-projet avec une décomposition en lots techniques et par nature des travaux. Pour le retable placé dans le chœur, une étude a été réalisée par une entreprise spécialisée dans la conservation et la restauration de

meubles, sculptures et objets d'art. Le retable, inscrit au titre des Monuments historiques par arrêté du 31 mai 1977, non originaire de l'édifice, y a été transféré en 1999/2000 et provient de Saint-Wandrille Rançon.

Le montant estimatif des travaux en phase APD (décembre 2021) s'élève à 267 000 € HT. Suite à la consultation des entreprises, le montant total HT des travaux s'élève à 317 778,22 €.

Les dépenses concomitantes à cette opération telles que les honoraires de maîtrise d'œuvre peuvent être prises compte dans le montant des dépenses éligibles.

Ainsi, le coût prévisionnel global du projet de restauration de l'église est estimé à 344 548,22 € HT, soit 413 457,86 € TTC.

Les subventions qui pourraient être obtenues en fonction des catégories soutenues par les financeurs sont les suivantes :

- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local dans le cadre du CRTE signé avec le représentant de l'Etat – Axe 6 « Conforter l'attractivité territoriale », l'avenant au CRTE devrait être validé à l'automne 2023.
- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - catégorie « Édifice culturel, non-inscrit et non-classé au patrimoine historique ». Taux d'intervention de 20 à 30 %.
- Une subvention du Département – catégorie « Restauration du Patrimoine – Édifice culturel non protégé ». Taux d'intervention de 30 %.
- Une subvention du Département – catégorie « Restauration du Patrimoine – Objet inscrit » pour la restauration du retable. Taux d'intervention de 30 %.
- Une subvention de la DRAC à hauteur de 20 % pour la restauration du retable inscrit aux Monuments Historiques.

Une aide financière estimée à 6 000 € peut être sollicitée auprès du Club des Mécènes via la Fondation du Patrimoine pour la restauration du retable.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

Sources	Montant HT des dépenses éligibles	Montant HT plafonné des dépenses éligibles	Taux	Montant prévisionnel HT de la subvention
Financements publics				
Etat – DETR	344 548,22 €	/	20 %	68 909,64 €
Etat – DSIL	344 548,22 €	/	/	68 909,64 €
Département – Restauration du Patrimoine / Édifice culturel non protégé	291 905,62 €	500 000,00 €	30 %	87 571,69 €
Département – Restauration du Patrimoine / Objet inscrit	48 704,20 €	120 000,00 €	30 %	14 611,26 €
DRAC	48 704,20 €	/	20 %	9 740,84 €
Total des aides publiques				249 743,07 €
Financements privés				
Mécénat - Fondation du Patrimoine	48 704,20 €	/	/	6 000,00 €
Total des financements privés				6 000,00 €

Auto-financement			
Fonds propres		25,77%	88 805,15 € HT

Le montant total des aides publiques et privées est estimé à 255 743,07 € HT et représente 74,23 % du coût prévisionnel global HT du projet.

Le reste à charge s'élève à 88 805,15 € HT (25,77%), soit 157 714,79 € TTC.

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date de lancement de l'appel d'offres (pour les travaux soumis à marchés publics) : 22 septembre 2022
- Date prévisionnel de démarrage de l'opération, *en fonction des réponses des différents financeurs sollicités* : 1^{er} septembre 2023
- Date prévisionnel de fin de l'opération : 1^{er} décembre 2024

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la réalisation du projet estimé à 344 548,22 € HT,
- D'approuver le plan de financement exposé ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL, auprès de la DRAC, et du Département,
- D'autoriser Monsieur le maire à rechercher des financements et signer des partenariats auprès de la Fondation du Patrimoine,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à ces demandes de subventions.

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE.





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE
EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION ***

COLLECTIVITE

COMMUNE DE FONTAINE-SOUS-PREAUX
PLACE DE LA REPUBLIQUE
76160 FONTAINE-SOUS-PREAUX

DATE ENVOI : 13/02/2023

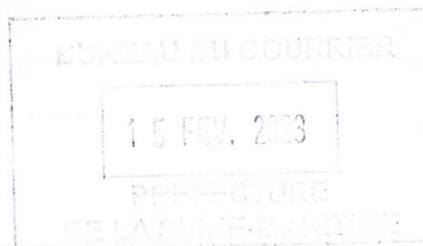
Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + Date)	Observations éventuelles de pré- contrôle de légalité
Restauration de l'église – Attribution des lots 1 et 3 du marché de travaux	Délibération n° 2023/01	
Restauration de l'église – Attribution du lot 4 du marché de travaux	Délibération n° 2023/02	
Travaux de restauration de l'église – Demandes de subventions auprès de l'Etat DETR/DSIL, de la DRAC et du Département – Demande de mécénat auprès de la Fondation du Patrimoine – Approbation du plan de financement prévisionnel	Délibération n° 2023/03	
Ouverture d'un compte EMMY pour le dépôt des CEE	Délibération n° 2023/04	
Convention de prestation « Destruction de nids de frelons asiatiques » avec la société Allô la guêpe	Délibération n° 2023/05	
Cimetière communal – reprise des concessions en état d'abandon	Délibération n° 2023/06	
Avis sur le projet de RLPi arrêté par la Métropole Rouen Normandie	Délibération n° 2023/07	
Modification du RIFSEEP – Part fixe IFSE	Délibération n° 2023/08	

CACHET DE LA COLLECTIVITE ET SIGNATURE :



[Handwritten signature]

CACHET DE RECEPTION DE LA PREFECTURE :



** seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture*